



Comité monétaire et financier international

Trente-huitième réunion
12–13 octobre 2018

Déclaration No. 38-22(F)

Déclaration de M. Mutombo République Démocratique du Congo

Représentant les pays suivants:

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores,
République du Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti,
Gabon, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, République de Madagascar, Mali,
Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Tchad, et Togo

Déclaration de M. Déogratias Mutombo Mwana Nyembo
Gouverneur de la Banque Centrale du Congo
(République Démocratique du Congo)

I. PERSPECTIVES MONDIALES, RISQUES ET PRIORITES EN MATIERE DE POLITIQUES

Contexte mondial et risques

1. Nous constatons avec satisfaction le fait que l'économie mondiale a continué à croître au cours des six derniers mois, mais nous sommes préoccupés par le caractère moins équilibré de cette expansion, la révision à la baisse des projections de croissance et l'intensification des risques baissiers.
2. Les tensions commerciales continuent de peser lourdement sur les perspectives, car elles pourraient avoir des répercussions négatives sur la confiance des consommateurs et des marchés, les investissements et la productivité. Outre ces tensions, le resserrement des conditions financières menace la stabilité macroéconomique et extérieure d'un nombre de pays émergents et pays en développement (PED) dont certains subissent déjà de fortes pressions sur les marchés, liées notamment aux sorties de capitaux et à la volatilité des taux de change. Bien que les pays dont les cadres d'action sont les plus précaires, ceux qui subissent des chocs idiosyncratiques ou ceux qui sont plus directement exposés aux tensions commerciales soient les plus touchés à ce jour, les investisseurs pourraient cesser de différencier entre pays en cas d'accélération du resserrement financier. Il importe également de prêter attention aux répercussions des conditions financières et d'éventuels revers commerciaux sur les pays à faible revenu.
3. D'autres facteurs de risques pèsent sur les perspectives. Il s'agit notamment des vulnérabilités liées à la dette qui touchent une large gamme de pays à travers le monde où les ratios d'endettement, privé et public, atteignent des niveaux record et compromettent la stabilité macroéconomique et financière. Il est également important de continuer de prêter attention aux sources non économiques des risques, notamment les défis d'ordre sécuritaire et les tensions géopolitiques qui ont souvent des conséquences macroéconomiques.

Politiques publiques et réformes prioritaires

4. Au regard de la conjoncture mondiale marquée par des risques grandissants et de profondes incertitudes au niveau des politiques publiques, il est impératif de poursuivre des actions urgentes et coordonnées.

5. Il importe de procéder à des réformes structurelles dans le but d'accroître la production potentielle, notamment en introduisant plus de flexibilité dans les marchés du travail et des produits, en intensifiant la concurrence sur les marchés des produits, en renforçant l'intégration et en favorisant l'accroissement des taux d'activité des jeunes et des femmes.
6. Les politiques macroéconomiques doivent demeurer propices à la croissance tout en s'attaquant aux facteurs de vulnérabilité anciens et nouveaux. Il importe que la politique monétaire demeure accommodante partout où l'inflation reste nettement inférieure à la cible de manière à soutenir la croissance. Elle doit être progressivement normalisée et bien communiquée lorsque le taux d'inflation est plus proche de la cible pour éviter autant que possible de brusques mouvements des prix des actifs et des répercussions négatives. Les politiques budgétaires devraient compléter la politique monétaire pour soutenir l'expansion tout en reconstituant les marges de manœuvre et en renversant les tendances actuelles de la dette publique. Les pays émergents devraient continuer de mettre en œuvre des mesures macroprudentielles pour faire face à leur endettement et réduire le plus possible les risques de liquidité et de marché, accroître leur résilience et préserver leur stabilité financière.
7. Il importe d'adopter une approche globale et fondée sur les faits pour s'attaquer aux vulnérabilités liées à la dette. Il s'agit d'accroître la transparence et améliorer la gestion de la dette publique. Il s'agit également de renforcer les capacités de négociation et de gestion de la dette dans les pays à faible revenu. Il faudra par ailleurs, pour maintenir la viabilité de la dette, surmonter les défis considérables que pose à de nombreux pays la mobilisation de ressources nécessaires à la réalisation de leurs objectifs dans le domaine des infrastructures, notamment en boostant leurs recettes intérieures. Ces derniers devront aussi accroître les investissements privés tout en améliorant l'efficacité des investissements publics. Nous devons aussi, collectivement, nous employer à mettre en place des mécanismes de restructuration de la dette efficaces associant tous les créanciers pour aider, notamment, les pays en développement surendettés et, surtout, ceux en situation de fragilité ou touchés par de graves chocs des prix des produits de base ou par des catastrophes naturelles.
8. Les efforts déployés pour renforcer les cadres réglementaires depuis la crise financière mondiale ont permis de réaliser des progrès. Il importe toutefois de les poursuivre pour mener à terme l'agenda mondial sur la réglementation financière. Par ailleurs, les progrès technologiques réalisés dans le domaine financier qui présentent d'importants avantages, notamment en favorisant le développement des circuits financiers, l'efficacité et l'inclusion, créent aussi de nouveaux défis pour la stabilité et l'intégrité financières, la protection des consommateurs et des investisseurs et le système financier dans son ensemble. Nous soutenons le Programme d'action de Bali sur les fintech qui énonce des mesures que doivent prendre les organismes nationaux, régionaux et

internationaux. Nous appelons à un renforcement de la coopération internationale, une intensification du partage d'informations, la fourniture d'un appui pour aider les pays en développement à mettre en place de robustes infrastructures financières et numériques, et la poursuite d'une surveillance collective pour faire face aux problèmes qui commencent à apparaître, notamment les défis posés par les crypto-actifs et la cybersécurité.

Défis des pays à faible revenu

9. Les fondamentaux macroéconomiques, la croissance et les perspectives économiques demeurent solides dans de nombreux pays à faible revenu, notamment ceux qui ne sont pas fortement tributaires de ressources naturelles. Cependant, de nombreux autres pays à faible revenu, tels que les exportateurs de produits de base, les pays fragiles et les petits états, continuent de se heurter à des difficultés, notamment lorsqu'ils s'efforcent de reconstituer leur marge de manœuvre budgétaire, de s'attaquer aux sources de leur fragilité et de renforcer leur résilience aux chocs. Ils doivent continuer d'améliorer leur cadre d'action, de promouvoir l'approfondissement et l'inclusion financières et d'encourager la diversification économique. Si la consolidation budgétaire est inévitable pour ces pays, il est impératif que son rythme et sa composition soient murement pensés afin d'assurer sa viabilité et sa cohérence avec les objectifs sociaux et de développement.
10. Les pays à faible revenu, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, se heurtent aussi à des difficultés qui tiennent à leur évolution démographique. La forte croissance des populations jeunes est source de risques, mais aussi d'opportunités en ce sens que ces pays pourraient en tirer un dividende démographique s'ils investissaient de manière efficace dans les services d'éducation et de santé pour améliorer leur capital humain et s'ils menaient des réformes adéquates du marché du travail.

II. PROGRAMME D'ACTION MONDIAL

11. Nous souscrivons de manière générale aux orientations du Programme d'action mondial de la Directrice générale. Il est impératif que les États membres continuent de soutenir la coopération multilatérale face à des défis communs, notamment les conflits commerciaux, les flux financiers illicites, les effets indésirables de la mondialisation, les changements climatiques et les menaces sécuritaires. Nous nous associons aux appels lancés pour promouvoir un système commercial ouvert et fondé sur des règles dans le cadre duquel les préoccupations de tous les pays, y compris les pays en développement, sont prises en compte.

Soutien du FMI aux pays membres

12. Nous encourageons le FMI à intensifier ses activités de surveillance bilatérale et multilatérale pour mieux suivre les répercussions des récentes mesures commerciales tant sur les parties prenantes que les autres pays qui en seraient victimes, formuler des conseils sur la manière de limiter les coûts éventuels et promouvoir un commerce ouvert et équilibré, conformément à son mandat. Nous pensons aussi qu'il serait utile que le FMI prône et accompagne des dispositifs commerciaux régionaux comme le nouvel Accord de libre-échange du continent africain (ACFTA).
13. Nous accueillons avec satisfaction la contribution du FMI aux débats relatifs à la fiscalité internationale, notamment dans le cadre de sa participation à la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales. Nous pensons qu'il serait possible de resserrer la coopération internationale pour accroître le partage d'informations sur les flux de transactions illicites et de collaborer avec les juridictions qui hébergent les actifs volés pour s'attaquer à ces flux.
14. Concernant le secteur financier, nous demandons au FMI de contribuer de manière active à l'Agenda de Bali sur les fintech, en ligne avec son mandat, pour aider ses États membres à tirer parti des progrès réalisés dans les domaines des technologies financières tout en réduisant le plus possible les risques y associés. Nous demandons aussi le FMI d'intensifier ses efforts pour assister les pays à relever les défis posés par le retrait des relations de correspondants bancaires.
15. S'agissant des Objectifs de développement durable (ODD), le FMI continue de jouer un rôle crucial dans l'appui aux efforts déployés par les pays pour accroître la mobilisation de ressources intérieures, développer les marchés financiers, attirer des investissements privés — notamment dans le cadre de sa contribution à des initiatives telles que le « Pacte avec l'Afrique » du G20— et catalyser une aide au développement d'un coût abordable.
16. En ce qui concerne la dette, le FMI devrait assister les pays à s'attaquer aux vulnérabilités auxquelles ils font face. Cependant, il importe d'éviter de contraindre de manière indue les investissements en infrastructures qui pourraient être financés par la dette et qui porteraient des rendements économiques et sociaux adéquats. L'institution devrait aussi plaider en faveur du mécanisme de restructuration de la dette associant tous les créanciers que nous avons appelé de nos vœux et faciliter son établissement. Par ailleurs, nous continuons de penser qu'il serait souhaitable que le FMI accroisse son assistance dans le renforcement des capacités de gestion de la dette, en particulier en faveur des pays à faible revenu, des états fragiles et des petits états.

17. Nous pensons aussi que le FMI devrait jouer un rôle essentiel, dans les contours de son mandat, en aidant les pays fragiles à faire face aux causes profondes et aux répercussions macroéconomiques de leur fragilité, notamment en renforçant leurs capacités institutionnelles et techniques dans ses domaines d'expertise. Nous accueillons favorablement le Plan de la Direction pour la mise en œuvre des recommandations du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur le rôle du FMI dans les pays fragiles et attendons avec intérêt sa pleine exécution.
18. Nous attendons avec intérêt les modifications qui doivent être apportées aux facilités du FMI en faveur des pays à faible revenu pour lui permettre de mieux aider ses États membres à se préparer et faire face aux chocs provoqués par des catastrophes naturelles, des baisses des cours des produits de base, des conflits et des menaces sécuritaires. Il est essentiel d'adapter les instruments du FMI pour relever ces défis, notamment dans le contexte de la rationalisation de la conception des programmes et de la conditionnalité, du relèvement des niveaux d'accès et de l'extension de taux d'intérêt nuls dans le cadre de tous les dispositifs du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et de modalités de financement souples. Nous demandons l'assouplissement de l'accès des pays fragiles touchés par un choc à la facilité de crédit rapide (FCR) dans le cadre d'un programme suivi par les services du FMI. Nous prions de surcroît les États membres d'accroître les capacités de financement du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Gouvernance du FMI et questions institutionnelles

19. Le rapport d'étape sur la 15^e Révision générale des quotes-parts fait ressortir les progrès limités en direction de l'achèvement de cette revue et d'un accord sur une nouvelle formule de calcul des quotes-parts. Nous demandons que des efforts soient déployés par tous pour parvenir à un consensus sur une augmentation des quotes-parts et une nouvelle formule de calcul, dans un esprit de compromis et en tenant compte des objectifs convenus. Ces derniers consistent, notamment, à maintenir le FMI en tant qu'institution fondée sur des quotes-parts au centre du filet de sécurité financière mondial et à réaligner les pourcentages de quotes-parts en fonction des positions relatives des États membres dans l'économie mondiale—ce qui implique, selon toute vraisemblance, une augmentation des parts des pays émergents et en développement dynamiques—tout en protégeant les quotes-parts et les voix des membres les plus pauvres. Nous considérons que les membres les plus pauvres comprennent tous les pays éligibles au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Nous sommes aussi favorables à la protection des parts des petits pays en développement.

20. Nous continuons d'insister sur l'importance que revêt la promotion d'un personnel de qualité, d'une grande diversité et inclusif ; il convient notamment, à cette fin, de veiller à accroître le nombre d'agents venant de régions insuffisamment représentées comme l'Afrique subsaharienne. Nous prônons aussi l'accroissement du nombre de femmes, y compris au conseil d'administration.